# HABILITATION ÉLECTRIQUE
# BS / BE – RECYCLAGE

*(Formation préparatoire à l'habilitation électrique – l'habilitation est délivrée par l'employeur)*
Veille réglementaire, technique et pédagogique permanente

## FORMATEUR

**Formateur spécialisé dans la préparation aux habilitations électriques, disposant des compétences techniques et pédagogiques requises. La formation peut être réalisée pour SAP Formation par un intervenant sous-traitant qualifié.**

## PUBLIC CIBLE

Personnel précédemment formé/habilité BS et/ou BE et devant maintenir ou actualiser ses compétences pour les opérations correspondant aux symboles et attributs retenus.

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

Groupe de 1 à 10 stagiaires par session.

## PRÉREQUIS

Avoir suivi une formation initiale de même nature. Pour le BE, l'attribut à recycler doit être identique ou compatible avec l'activité visée et être défini avant la formation. Maîtrise suffisante du français.

## ACCESSIBILITÉ – HANDICAP

Les conditions d'accueil et d'adaptation des personnes en situation de handicap sont étudiées au cas par cas. Pour toute demande spécifique, contacter le référent handicap de SAP Formation.

## ORGANISATION ET MODALITÉS

Formation en présentiel comprenant des apports théoriques, des démonstrations, des exercices guidés et des mises en situation pratiques sur matériel ou installation représentative de l'activité des stagiaires.

## MODALITÉS D'ACCÈS

Inscription via le site internet, par email à sap.formation33@gmail.com ou par téléphone au 09 83 51 38 11 / 06 16 15 39 26.
Étapes : étude du besoin et des tâches confiées, définition du ou des symboles visés, devis, convention et convocation.

## DÉLAI D'INSCRIPTION

Au minimum 15 jours avant le début de la session, sauf accord spécifique lié aux contraintes du client et sous réserve des disponibilités.

## TARIFS

Nous contacter – un devis personnalisé est établi en fonction des symboles visés, du nombre de stagiaires et des contraintes du site.

## DURÉE

**14 heures.**

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- actualiser les connaissances relatives au risque électrique et aux prescriptions associées aux symboles visés ;
- maintenir les savoir-faire nécessaires à la réalisation en sécurité des opérations concernées ;

- réactualiser les mesures de protection et la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie.

# RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET PÉDAGOGIQUES

**Code du travail : articles R. 4544-9 et R. 4544-10. Référentiel technique : NF C 18-510. Référence pédagogique : INRS, brochure ED 6127 « L'habilitation électrique ».**

**La périodicité du recyclage est déterminée par l'employeur ; l'INRS indique une périodicité recommandée de 3 ans, à adapter selon l'activité et le contexte.**

**POINT DE CADRAGE : le symbole BE doit être complété par un attribut correspondant à l'opération réalisée (par exemple Manœuvre, Mesurage, Vérification ou Essai). Le recyclage doit porter sur une habilitation de même nature.**

# CONTENUS DE FORMATION

- JOUR 1 – Retour d'expérience ; réglementation et notions de base ; zones d'environnement et habilitations ; dangers et mécanismes de l'accident.
- JOUR 2 – Conséquences du risque électrique ; mise en sécurité ; équipements de protection ; exercices pratiques adaptés aux opérations visées ; conduite à tenir face à un accident/incendie ; évaluation théorique et pratique.

# MÉTHODES D'ANIMATION

- Méthode démonstrative, participative et interrogative.
- Apports théoriques ciblés et échanges sur les situations de travail.
- Exercices pratiques et mises en situation adaptées au(x) symbole(s) visé(s).

# MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Ordinateur et vidéoprojecteur.
- Supports de formation et documents de prévention du risque électrique.
- Tableau ou matériel électrique de formation pour les exercices pratiques.
- Équipements de protection et de balisage nécessaires aux mises en situation, selon le programme.

# ÉVALUATION

- Évaluation théorique par QCM/QCU portant sur les savoirs liés au risque électrique et aux prescriptions de sécurité.
- Évaluation pratique des savoir-faire correspondant au(x) symbole(s) visé(s).

# VALIDATION

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation et un avis après formation sont remis. Ces documents ne constituent pas un titre d'habilitation : l'habilitation est délivrée par l'employeur dans les limites des tâches confiées, après vérification des conditions requises.